

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE DU 17 AVRIL 2023

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents: M^{mes} LEMAIRE, GUILLARD, CARRE-TALLON MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, BLANCHOT *Absente et représentée*: M^{me} MERAD

Absent et représenté : M. AGRIKOLIANSKY

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents: Mmes ABDELNOUR, CARCASSONE-ROUIF, CHANTIRI

MM. OXIBAR, ABONNEAU, AIRIAU

Absente et représentée : M^{me} SZTULMAN

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : Mmes PARMAS, LEHINGUE, BOUABID

Absente et représentée : M^{me} LENFANT

Collège des Etudiants

Présents: Mmes ABBES, PEYNET

M. L'UTILE, LIEBEL

Absentes et représentées : Mmes GOLDSTEIN, GALIN

Absents et représentés : MM. SOLER, ABID

Collège des Personnalités extérieures

Présent: M. REDLER

Absentes et représentées : Mmes DE GRENIER, ORAIN, ZIGNAGO, GARRIGOS

Absents et représentés : MM. BRICE, CHENUT

Absent: M. DUVAL

Représentante du Recteur

Présent: M. ROTH (en remplacement de C. BELLAMY)

Membres de droit

Présents : M^{me} GELIN

MM. PELTRAULT, VENET, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, SALASC

Invités permanents

Présents: Mmes DESARBRES, MERITET, RENAUDIN, NASOM-TISSANDIER

MM. BRISARD, ARIBI, DAMART, FOURNIAL, BOUCHARD-DENIZE, MIAS, BERLAND

Procurations:

- Eric AGRIKOLIANSKY donne procuration à Valérie GUILLARD
- Myriam MERAD donne procuration à Valérie GUILLARD
- Aude SZTULMAN donne procuration à Stéphane AIRIAU
- Patricia LENFANT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Pascal BRICE donne procuration à Sophie LEMAIRE
- Soledad ZIGNAGO donne sa procuration à Sophie LEMAIRE
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Hélène ORAIN donne procuration à Pierre CARDALIAGUET
- Geneviève GARRIGOS donne procuration à Pierre CARDALIAGUET
- Jules ABID donne procuration à Marlon LIEBEL
- Marion GALIN donne procuration à Marlon LIEBEL
- Cassandre GOLDSTEIN donne procuration à Shane L'UTILE
- Téo SOLER donne procuration à Mariem ABBES

En cours de séance :

- David ABONNEAU donne procuration à Stéphane AIRIAU
- Jérémy REDLER donne procuration à David ABONNEAU

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance à 16H00.



E.M. MOUHOUD annonce en préliminaire, quelques informations concernant l'actualité :

- Il souhaite saluer l'arrivée de Sébastien BRISARD, en qualité de Directeur des Affaires juridiques, à la suite du départ de Joyce AMAZALAG.
- S. BRISARD indique qu'il est le nouveau Directeur des Affaires Juridiques depuis le 1er avril dernier. Il a précédemment exercé en qualité de consultant juridique, directement rattaché à la Directrice des Affaires Juridiques de Bercy. Il était également administrateur au Secrétariat général de la Cour de justice de l'Union Européenne, ainsi qu'administrateur au Service de recherche et documentation de cette même Cour. Il a aussi été Rapporteur à la Cour nationale des droits d'asile, directement rattaché au Conseil d'État, pendant près de 10 ans.
- Le Président souhaite également la bienvenue à M. Pierre ROTH, lequel remplace exceptionnellement Clarisse BELLAMY, en qualité de représentant du Recteur.
- Lors du dernier Conseil d'Administration, un point a été discuté sur une offre de cours concentrés des Affaires Internationales. La disposition en question n'avait pas été initialement prévue au CFVE. Le vote de la résolution avait été alors soumis au CA, nonobstant la discussion et le vote au CFVE. Or, lors du CFVE du 30 mars dernier, le projet n'a pas été approuvé. Cette résolution devient donc caduque. Elle sera peut-être représentée l'année prochaine en bonne et due forme.
- PSL prend la 26ème place du QS World University Rankings 2023, avec une progression de 18 places. Elle entre dans le cercle très disputé des 30 premières Universités mondiales et conserve sa position de première Université française de ce classement, l'un des meilleurs mondiaux. Cela permet un réel impact sur la réputation des diplômes et sur l'attractivité de l'Université. Cela permet aussi de se remettre en question, afin de faire toujours mieux.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2023

S. L'UTILE souhaite que la remarque du Président lors du dernier Conseil, sur les Summer Scholl, soit adjoint au procès-verbal, à savoir qu'il avait indiqué, sauf erreur de sa part, que les étudiants de Dauphine Ensemble s'étaient trompés dans leur vote en votant « contre ».

Après vérification et réécoute de l'enregistrement, il s'agit effectivement d'une erreur d'incompréhension. La retranscription n'a donc pas été modifiée.

- S. ABDELNOUR indique avoir fait des petites remarques sur la désobéissance. En l'état, c'est difficilement compréhensible. Peut-être qu'elle n'avait pas été claire. Elle demande si elle peut proposer une reformulation.
- E. M. MOUHOUD répond que les participants aux discussions peuvent toujours vérifier le compte-rendu de leurs propos. Après vérification et réécoute de l'enregistrement, les propos ont été retranscris de manière littérale. La reformulation proposée ne correspondait pas à ce qui a été dit. La retranscription n'a donc pas été modifiée.
- L. FOURNIAL revient sur le respect des statuts et souhaite que le Conseil d'Administration annule son vote à proprement parler. Ce vote n'avait pas lieu d'être, étant donné que ce n'était pas passé au CFVE. Il demande également s'il y a une estimation de temps concernant les frais d'inscription.
- E. M. MOUHOUD répond que les frais sont le premier point à l'ordre du jour. Quant à la première remarque, le vote d'aujourd'hui remplace le précédent, il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter. Il s'agissait d'un vrai vote, pour lequel il a été voté « pour », à condition que cela soit discuté au CFVE. Le CFVE ayant rejeté le point, cela est alors considéré comme caduc et demande sa représentation l'année qui suit, d'abord au CFVE, puis au Conseil d'Administration, comme il se doit. Par conséquent, il n'y a pas besoin d'annuler, car il est annulé de fait par le vote du CFVE d'une part, et par la réitération aujourd'hui de ce vote du CFVE d'autre part.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 30 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2023.

II. Vie Etudiante, Pédagogie et Formation

- 1. <u>Tarifs des formations pour l'année universitaire 2023/2024 LSO, MSO, MIDO, IPJ et DEP</u> Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.
- E. M. MOUHOUD rappelle que le programme de Demain Dauphine comportait pour engagement, tout à fait fondamental, la correction des effets de seuil, relativement désavantageux pour les classes moyennes, s'agissant des frais d'inscription pour des diplômes de Grand établissement. L'objectif était de provoquer volontairement un effet redistributif majeur de ces frais d'inscription, afin de favoriser les classes moyennes et les classes les moins favorisées, tout en faisant peser ces droits d'inscription sur les classes les plus aisées. C'est la raison pour laquelle, il a été ajouté des tranches supérieures qui, jusque-là, n'étaient pas présentes dans certaines des formations. Durant toute l'année dernière, un travail de concertation a été mené avec l'ensemble des acteurs de l'Université, permettant ainsi de présenter aujourd'hui ces nouveaux tarifs.
- S. DAMART que ce travail sur les droits de scolarité est une redynamisation juste et responsable, comprenant deux aspects :
- corriger les effets de seuil dans un système modulé ou progressif fonctionnant par tranche de revenus,
- renforcer la cohérence des pratiques entre les différents Départements de formation. L'idée n'est pas d'homogénéiser les Départements, mais de réintroduire un peu plus de cohérence.



Les tranches de revenus correspondent à ceux des parents, à savoir des revenus bruts globaux de l'année N-2. La réforme proposée inclut des droits de scolarité médians, payés par au moins la moitié des étudiants. Sur le Département LSO, ces droits de scolarité médians baissent de 5,69 %. Pour MSO, plus l'IPJ, les droits de scolarité médians baissent de 4,34 %. Pour MIDO, 58 % des étudiants de L1 et L2 verront leurs droits de scolarité effectivement baisser. Pour LSO, c'est 58,56 % d'entre eux et, pour MSO, c'est environ un étudiant sur deux. Cette réforme d'établissement concerne l'ensemble des Départements de formation et a vocation, dans un contexte d'inflation, à faire baisser les droits de scolarité des étudiants dont les revenus se situent sur les tranches les plus basses, basses et moyennes. Les principes de cette proposition sont les suivants :

- travailler sur les mêmes tranches de revenus pour les différents Départements : cela a conduit, en MSO par exemple, à créer des tranches de revenus supérieures qui n'existaient pas dans la grille actuelle de MSO, afin d'uniformiser avec LSO. La tranche la plus élevée est maintenant la tranche de revenus supérieure à 160 000 € par an. Une tranche de revenus basse a été ajoutée pour les Licences, afin d'homogénéiser le tout. Le Département MIDO et un groupe de travail ont créé une grille de droits progressifs qui n'existait pas. Les droits de scolarité ont été baissés pour les branches basses, mais en réalité, ce sont les tranches très basses, basses, moyennes et moyennes supérieures, puisque ce sont les tranches inférieures à 70 000 €.
- cette réforme porte sur des droits de scolarité progressifs : la progressivité est entendue au sens d'un écart relatif aux revenus, entre droits de scolarité de deux tranches successives jusqu'à 70 000 €. Au-delà de 70 000 €, une méthode un peu différente a été utilisée, en s'assurant que les droits de scolarité maximums ne s'envolent pas, à savoir la méthode du plafonnement de la croissance de cet écart relatif au-delà de 70 000 €.
- introduction des droits de scolarité plafonds en MIDO, MSO et LSO pour des raisons de soutenabilité économique, de réalisme et de prudence : si les droits de scolarité maximums s'envolent au-delà de 13 000 €, alors la structure de recettes dépendra beaucoup de la compensation par les revenus hauts et se retrouvera donc fragilisée. C'est la raison pour laquelle, il a fallu produire une réforme prudente de ce point de vue-là, en ne laissant pas s'envoler les droits de scolarité sur les tranches les plus hautes à des proportions trop élevées.
- neutralisation l'inflation sur les tranches basses, moyennes et moyennes supérieures pour les droits de scolarité principaux, correspondant à la grille de droits modulés progressifs.
- ajustement avec un taux d'inflation de 6 %.

Il est important de préciser qu'un traitement différencié des Départements a été adopté. Les droits de scolarité plafonds ne sont pas du tout les mêmes en MIDO, LSO et MSO. Cela tient compte du fait que les environnements des différents Départements ne sont pas les mêmes, en particulier les environnements dits « concurrentiels ». Le système d'exonérations actuel n'a pas changé. Le périmètre reste exactement le même : les boursiers, les réfugiés, les étudiants en situation de handicap, etc., sont exonérés. Par ailleurs, le principe d'abattement n'a pas été remis en question, même s'il s'opère un peu différemment en MSO et en LSO. Pour MSO, nous réalisons des abattements sous forme de passage à la tranche inférieure, ce que nous ne pouvions pas faire sur LSO car les écarts relatifs entre les différentes tranches, notamment sur les parties les plus élevées, ne sont pas tout à fait croissants. Il fallait tenir compte de cette différence-là. L'abattement sur LSO est forfaitaire, alors que sur MSO, il correspond à un passage à la tranche inférieure. Enfin, les droits pour les étudiants extracommunautaires restent les mêmes, préservés de l'inflation ; ils ne sont plus calés sur les droits maximaux. L'objectif est de faire un bilan dans un an, un bilan à la fois en termes de soutenabilité économique et un bilan peut-être plus spécifique sur MIDO. Ce bilan sur MIDO devra probablement s'appuyer sur une instruction un peu plus approfondie des effets de concurrence, voire des effets d'attraction sur le recrutement d'étudiants, avec la création d'une Commission des droits, laquelle existe déjà en LSO et en MSO. En termes d'impact sur les recettes, la grille actuelle fournit 7,9 M€, le budget de l'Université est 110 à 120 M€; ce n'est donc pas la source principale de recettes. En appliquant 6 % sur cette grille, ce sont 8,4 M€. Avec la grille proposée, ce sont 8,7 M€, soit un delta de 300 000 € sur ce qui aurait dû être obtenu comme recettes avec la grille actuelle sur laquelle l'inflation est appliquée. Enfin, concernant les profils sociodémographiques des étudiants, ils sont relativement stables. Sur les 4 dernières années, il n'y a pas eu d'évolution franche et notable sur le profil des professions des parents, et entre les Départements, ces profils sont extrêmement similaires. Cela permet de justifier un des principes appliqués pour la construction de cette réforme.

E. M. MOUHOUD précise que depuis l'instauration des droits DGE à Dauphine, la règle suivie est l'affectation des taux d'inflation sur les droits d'inscription. Il y a eu 2 années exceptionnelles : 2020, à cause du Covid et 2021, à cause de la crise. L'année dernière, il y a eu une augmentation de 2,9 %, en-dessous du taux d'inflation, afin de tenir encore un peu compte des effets persistants de la crise. Aujourd'hui, la comparaison traduit une évolution actuelle des droits avec l'inflation par rapport à l'évolution actuelle, d'où les effets vus dans la présentation. Il salut très sincèrement l'effet redistributif très fort de cette réforme, un effet très favorable aux étudiants des classes défavorisées et des classes moyennes supérieures.

M. LIEBEL indique qu'Esprit Dauphine apporte son soutien entier à cette réforme des tarifs, aussi intéressante que pertinente. Elle est juste en ce qu'elle permet de mieux répartir la contribution financière sur les étudiants au prorata des revenus globaux de leurs foyers fiscaux. En LSO, cela permet une diminution pour tous les étudiants dont le revenu du foyer est inférieur à 100 000 € par an, ce qui correspond déjà à des revenus très élevés, à savoir celui des 5 % des Français les plus aisés. Cette réforme est conforme aux principes à valeurs constitutionnelles d'égalité devant le service public, permettant d'opérer des différences appréciables objectivement entre les situations des étudiants. Enfin, elle est respectueuse du principe d'université budgétaire, qui s'oppose à l'édification des relations entre les recettes et les dépenses, permettant ainsi un équilibre de cette réforme tout à fait pertinent.



L. FOURNIAL regrette fortement qu'un seul vote pour tous les tarifs, parce qu'il était intéressant de voter au CFVE au cas par cas. Même si cela prend un peu de temps, il pense que cela est nécessaire car l'Association Dauphine Ensemble, par exemple, a voté « pour » pour certaines formations et « contre » pour d'autres. Il aurait souhaité obtenir également un compte-rendu de ce qu'il s'est passé en Conseil MIDO car il y a eu un positionnement et des réflexions sur la possibilité d'un retour à un diplôme national pour la licence, notamment du fait de l'environnement concurrentiel de cette formation dans certaines Universités parisiennes. Il déplore aussi que ne soient pas inclus, dans la clause de revoyure, le fait d'avoir ce débat, qui est quand même fort du côté de MIDO. Ce n'est pas le Département MIDO qui a posé des droits progressifs, mais les personnes d'un groupe de travail chargé de la réflexion. Collectivement, le Département MIDO a refusé les deux propositions qui étaient faites et une grande partie est en faveur d'un retour à un diplôme national. Il reconnaît néanmoins le côté redistributif et l'avancée sociale que cela représente, mais il y a quand même une difficulté, quant aux recettes apportées par cette réforme. Il se permet un petit détour de sémantique, parler de « redynamisation » lui semble être un euphémisme. Passer de 7,9 à 8,8 représente une augmentation forte. Il souhaite connaître le fléchage de ces apports. En CFVE, il s'agissait de 300 000 € en comparant la grille actuelle et celle-ci. Il se positionne contre l'indexation des frais d'inscription sur l'inflation, tout simplement parce que les ménages sont directement touchés par celle-ci, et souhaite qu'ils n'aient pas à payer en plus leur diplôme plus cher. Si tous les salaires étaient indexés sur l'inflation, cela se saurait. 900 000 € de recettes dans un contexte où les conditions d'études ne s'améliorent pas, sachant qu'il y a les grands travaux, que les conditions d'études peuvent être détériorées, qu'il y a des projets de relocalisation de certaines formations à Fontenay-sous-Bois...

E. M. MOUHOUD indique qu'il s'agit de Fontenay-aux-Roses, et non de Fontenay-sous-Bois, à savoir l'École Normal Supérieure de Fontenay-aux-Roses. Ce ne sont pas des relocalisations, mais du délestage. Il corrige car ce sont des inexactitudes.

L. FOURNIAL admet que c'est un point d'attention et propose au Président de le faire peut-être après, lorsqu'il aura fini. Ce n'est pas un trait de crayon, 900 000 €. Ce n'est pas une redynamisation, c'est une forte augmentation, aux alentours de 11 %. Il demande où vont ces fonds et pourquoi voter tout en même temps alors qu'il y aura sûrement différents votes selon les propositions de tarifs. Avoir qu'un seul vote est un peu dommage, alors qu'il y a eu un vote distinct au CFVE.

S. DAMART confirme qu'en CFVE, il y a effectivement cette possibilité donnée aux élus de s'exprimer différemment sur chacun des volets des tarifs, car il était bien que la discussion soit la plus détaillée et la plus fine possible. Or, pour certains tarifs, comme pour ceux de la formation continue de MSO, il n'y a eu aucune discussion, ni pour les tarifs de formation continue de MIDO. Cette possibilité a été laissé en CFVE afin d'aller dans un niveau de granularité assez fin sur les discussions et, au regard de ce qu'elles ont été, il s'est avéré que ce n'était pas une nécessité.

E. M. MOUHOUD indique qu'il n'y a pas d'affectation *ex ante* des recettes et des dépenses sur le principe de base des finances publiques. Il réitère que, sans la réforme, les droits auraient de toute façon été augmentés du taux de l'inflation. Entre la réforme et aujourd'hui, l'écart de recettes est donc simplement de 300 000 € et non de 900 000 € comme cela a été dit. En effet, l'Université aurait été amenée à affecter le taux d'inflation en vigueur, comme il se doit et comme cela est inscrit dans le règlement voté en 2014. Il s'agit d'une question fondamentale. Plus généralement, le Conseil d'Administration doit savoir que s'il est dépensé que de la subvention pour charges de service public, c'est-à-dire de la dotation de l'État, s'il n'y avait pas de ressources propres, qui viennent pour moins de 10 % des droits d'inscription, essentiellement de l'apprentissage ou de la formation continue, le taux d'encadrement par étudiant serait presque 2 fois plus faible qu'actuellement. Il le répète en permanence à la tutelle car ces ressources propres proviennent d'efforts de productivité assez conséquents. En termes d'affectation de tout supplément de recettes, il est évident que cela est favorable à la dotation par étudiant de l'Université qui, encore une fois, est deux fois meilleure que dans une Université dépendante à 100 % de la dotation de l'État.

J. FEJOZ indique que le Conseil MIDO a voté négativement aux deux propositions soumises, à savoir : la proposition de droits modulés et la proposition concernant une possibilité de droits tarifaires se rapprochant de la reconduction sur les 3 années de licence, revenu constant pour Dauphine. Le vote n'était pas du tout un rejet unanime des droits modulés en eux-mêmes. Le Conseil a été extrêmement sensible à la cohérence au sein de Dauphine mise en avant par la Présidence. Mais une possibilité a émergé récemment dans les discussions, à savoir celle d'un retour de la licence en diplôme national. Cette possibilité n'a pas été instruite. À l'heure actuelle, cela ne serait peut-être même pas souhaitable, car il y a tout un tas de facteurs qui entrent en jeu. Aujourd'hui, il faut décider de tarifs pour septembre. Le vote le plus favorable du Conseil a été pour les droits modulés, en particulier parmi les étudiants. C'est la raison pour laquelle ces tarifs modulés, qualifiés de modérés pour MIDO, sont aussi proposés. Cela va dans le sens d'une convergence et d'un compromis.

E. M. MOUHOUD indique que le principe qu'il défend est : diplôme de Grand établissement et droits modulés en fonction des revenus des parents, avec les effets redistributifs attendus. Ils vont servir aux étudiants, en particulier les moins favorisés. Lorsqu'il y a des diplômes nationaux, il n'y a aucun sujet, car ce sont des droits nationaux. Aujourd'hui, l'anomalie MIDO est qu'il y a une flat-tax de 500 € en première et deuxième année, payé par tous, et 170 € de droits nationaux en troisième année. La distribution des revenus est strictement la même qu'à LSO. Il n'y a donc pas de raison de ne pas affecter cette politique juste de progressivité. Il salue la possibilité d'avoir une cohérence d'établissement dans laquelle il existe une politique commune pour des diplômes de Grand établissement. Même si les niveaux absolus seront différents, il est possible d'avoir une politique de progressivité en fonction des revenus des parents, sachant qu'il y a toute une série de mécanismes d'exonération lorsque les étudiants ne dépendent plus de leurs parents. S'agissant de la question sous-jacente sur les différentes options s'ouvrant après une année d'expérimentation et une clause de revoyure pour tous, il y aura une discussion



afin de déterminer ce qu'il convient de faire. Par ailleurs, Dauphine ne décrète pas le passage de diplômes de Grand établissement à des diplômes nationaux, car cela veut dire qu'il n'est plus possible de sélectionner à l'entrée, qu'il y a toute une série de modifications et, surtout, qu'il faut passer au HCERES et au Ministère.

M. CARRE-TALLON indique que, pour revenir à l'origine du projet, lorsqu'il a été décidé de faire payer les étudiants Dauphinois au-delà des droits nationaux, il y avait eu l'idée qu'il fallait absolument que les parcours bénéficient d'une partie des fonds obtenus pour mettre en œuvre des innovations pédagogiques bénéficiant aux étudiants. Il y avait 400 € par étudiant inscrit au niveau du M1 et 700 € au niveau du M2. Ces montants n'ont jamais été revalorisés. Malgré l'inflation, le constat est qu'au-delà de celle-ci, il y aura une marge supplémentaire. Elle trouve que ce serait le bon moment de se poser la question, afin que les Directeurs de parcours puissent poursuivre leur action au niveau pédagogique.

- E. M. MOUHOUD approuve tout à fait cette suggestion de discuter ensemble de ce dispositif, y compris des montants affectés aux dotations par étudiant.
- B. BOUCHARD-DENIZE indique, que concernant les 300 000 €, l'objectif était d'avoir des seuils proportionnels aux revenus, afin que cela soit un peu plus juste dans la progressivité. Il se trouve que cela conduit à cette augmentation, sachant que la structure de recettes a changé, avec un poids très important mis sur les tranches hautes. Tout en étant prudent sur l'évolution, 5 %, ce n'est pas énorme. Il faudra sûrement avoir un bilan l'année prochaine.
- F. GELIN rappelle que le budget initial 2023 a été voté en déséquilibre, en déficit à hauteur de 4 M€, sachant que, pour le moment, le contexte énergétique est un peu plus favorable. Néanmoins, les marges de manœuvre, en tout cas en 2023, étaient faibles, voire nulles, et c'est la raison pour laquelle, il a été mis en place ce principe de préservation de la formation. Tout ce qui peut être amené en recettes supplémentaires, ce sera autant qui permettra de défendre ce principe de défense de la qualité des formations et de la recherche.
- M. CARRE-TALLON indique que, jusqu'à présent, des formations de grande qualité étaient quand même proposées pour les ménages les plus favorisés, avec de grands succès en termes d'insertion professionnelle pour des montants très raisonnables par rapport à la concurrence. Il est donc tout à fait possible de tolérer qu'il y ait parfois des choses qui ne fonctionnent pas dans toutes les salles, qu'il y ait des marteaux piqueurs, de la poussière, que des cafétérias soient fermées, car cela est fait avec les moyens du moment, tout en restant très raisonnable. Mais lorsqu'il s'agit de 9 000 €, à des niveaux de concurrence à l'international, cela est très proche de ce que peut faire la LSI.
- E. M. MOUHOUD répond que le montant est de 16 000 € à la LSI pour les Britanniques et 28 000 € pour les extracommunautaires. Et deux fois moins cher qu'à Sciences Po, par exemple, qui plafonne à 19 000 €. Il rappelle que les 9 000 € plafonnés à MSO correspondent à la classe des 160 000 € et plus. Dauphine est donc très raisonnable.
- M. CARRE-TALLON précise que Dauphine est plus cher que McGill et que la Bocconi. Mais cela dépend des parcours, parce qu'ils font plein de bourses.
- S. DAMART indique que la contribution des deux tranches les plus élevées est entre 30 et 40 % des recettes de chaque Département MSO et LSO; les recettes de MIDO étant beaucoup moins importantes. Un étudiant en moins sur la catégorie la plus élevée peut impacter fortement les recettes, beaucoup plus qu'un étudiant qui serait sur la tranche 35 000 40 000 €. Il y avait donc cette prudence à avoir. Il précise aussi que, sur MIDO, l'hypothèse réaliste démontre que les structures sociodémographiques des parents sont les mêmes. En revanche, il n'y avait pas la structure des revenus, puisqu'il n'y avait pas de droits progressifs.
- M. LIEBEL indique que la licence à Sciences Po est cinq fois plus chère que Dauphine, à la fois sur le plafond maximal et sur le médian.
- S. ABDELNOUR rappelle que la liste « Agir Ensemble : pour une Université de service public » avait plutôt comme horizon souhaitable le retour aux droits nationaux. Il y a des éléments de contexte qui méritent d'être pris en compte, même s'ils dépassent un peu le cadre des intérêts de Dauphine en tant qu'établissement. L'argument général est que la redistribution c'est bien, mais cela est bien mieux quand cela est organisé au niveau des prélèvements obligatoires et de l'impôt. Augmenter les frais d'inscription, même avec une attention portée aux étudiants les moins fortunés est plutôt une logique de système à l'américaine. La flat-tax a été évoquée, mais cela vient plutôt s'accommoder d'impôts de moins en moins redistributifs. Cela amène à rétablir des formes de redistribution au niveau local, sur un système avec une baisse de la solidarité nationale et des universités payantes, même avec des barèmes et éventuellement des dispositifs de discrimination positive ou d'égalité des chances. Globalement, le risque très fort que cette évolution fait peser est un effet pervers d'inégalités très fortes entre établissements. Les facultés ayant un public plus fortuné auront des moyens, alors que celles dans d'autres situations en auront beaucoup moins. Concernant Dauphine, cela rapporte plus d'argent, mais cela rend aussi dépendants d'avoir des étudiants riches. Cela va renforcer massivement les inégalités entre établissements. Cette évolution pose un problème, même si la dimension redistributive au niveau local est appréciée. Il s'agit d'une évolution accompagnant des transformations largement néfastes, avec une hausse de l'endettement étudiant et des universités devenant de plus en plus payantes. Il est très difficile de suivre ces dispositifs, même s'ils comprennent des choses satisfaisantes. Et puis, en dehors de la répartition sociodémographique et socioéconomique, il serait intéressant d'obtenir la répartition par tranche de revenus.



- S. DAMART confirme que ces données existent. Elles coïncident très exactement pour LSO et MSO. Pour MIDO, il n'y a pas encore l'information. C'est la raison pour laquelle, cette hypothèse a été faîte, pour laquelle il était possible de faire coïncider la structure sociodémographique et celle des revenus.
- S. ABDELNOUR indique que le graphique montre qu'environ 60 % d'étudiants sont dans la catégorie « cadres et professions libérales supérieures », soit plus de trois fois la moyenne nationale, sachant que c'est à l'intérieur de cette masse que va se jouer la répartition entre tranches. Elle serait curieuse de savoir le pourcentage d'étudiants dont les parents gagnent plus de 160 000 € par an.
- E. M. MOUHOUD respecte totalement cette position, qui est une position nationale. Pour autant, il ne s'agit pas ici de passer d'un système de droits nationaux à un système DGE, mais de corriger un système de DGE, de droits de Grand établissement. Un système existant fondé pour les diplômes de Grand établissement sur une progressivité des droits d'inscription en fonction des revenus des parents. Il était nécessaire de le corriger en évitant les effets de seuil. Les classes moyennes pouvaient perdre entre 700 € et 1 000 € juste en passant d'un seuil à l'autre. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, grâce notamment à des rajouts de tranches supplémentaires permettant de faire payer les plus riches. La diversité augment à Dauphine, ce qui est une bonne nouvelle. Le point soulevé pour MIDO sera bien entendu discuté et suivi. De même, qu'un bilan sera fait d'ici un an, afin d'évaluer les données recueillies à partir du regard de Parcoursup, qui offre la possibilité de multiplier par 2,5 les candidats, et donc d'augmenter la diversité tout en maintenant la qualité. Les territoires européens sont plus représentés ; le profil d'étudiant a changé. Il y a des changements majeurs par rapport à ce qu'était Dauphine il y a 10 ans et ce serait bien de les présenter. Il ne souhaite pas créer de polémique, mais l'effet correcteur de l'impôt au niveau national n'existe pas. Tous les travaux montrent que la fiscalité en France a un effet inégalitaire extrêmement fort. Or, Dauphine a la possibilité de faire quelque chose pour corriger un peu les inégalités et favoriser les classes moyennes et les classes défavorisées, notamment pour des diplômes de Grand établissement.
- M. CARCASSONE-ROUIF indique avoir été présente, il y a quelques années, lorsque l'Université est passée en DGE. Il y avait eu des débats très houleux et des suspensions de séance. Pour être cohérente avec elle-même, elle votera « contre ». Elle souhaite quand même faire remarquer que la mixité sociale est beaucoup plus forte à MIDO. Cela est probablement lié aux frais d'inscription. Il n'y a pas le même public ici qu'à Nanterre, par exemple. Dauphine est une Faculté moins ouverte, avec une sélection par l'argent.
- E. M. MOUHOUD pense qu'il n'est pas possible de se prononcer sans avoir toutes les données. Il vaut mieux discuter ensemble à partir d'un diagnostic, parce qu'il y a beaucoup d'idées reçues.
- P. CARDALIAGUET indique que, malheureusement, en France, l'enseignement des mathématiques, par exemple, est très inégalitaire avant le baccalauréat et cela se répercute après.
- S. ABDELNOUR ajoute que des travaux en sociologie, notamment d'éducation, montrent que, contrairement aux idées reçues, les mathématiques ne sont pas plus neutres aux effets de socialisation familiale. L'hypothèse est que cela ne tient pas à la discipline, plus ouverte socialement, mais peut-être à une structure de frais de scolarité différente. Pour autant, elle est d'accord sur le fait qu'il faut obtenir des données plus solides, mais ces remarques vont plutôt dans le sens que ce n'est pas la matière qui serait plus ouverte, mais le système de frais d'inscription qui jouerait sur le public.
- A M. CARCASSONE-ROUIF qui indique qu'il y a beaucoup plus d'origines sociales différentes en MSO et en MIDO, E. M. MOUHOUD répond qu'il ne faut pas en faire une déduction hâtive car cela peut amener à des conclusions erronées.
- S. L'UTILE se réjouit de ce débat et espère que cela permettra d'avancer dans la bonne direction. Concernant LSO, le montant plafond de 9 000 € le perturbe. Il a été évoqué la concurrence avec les autres Universités et avec les autres formations existantes en France et à l'international. Sur MSO, il s'agit principalement des écoles de commerce qui, effectivement, sont bien plus chères que Dauphine, avec des montants de 10 000 € / 15 000 €, si ce n'est plus à l'international. Cependant, ce sont principalement des établissements privés. Or, Dauphine est une Université publique et d'excellence, dont la vocation est d'accueillir le plus grand nombre et de diversité possible avec le niveau d'enseignement le plus haut possible, pour permettre à chacun et à chacune d'avoir la chance d'un enseignement de qualité. Cela est une fierté pour tous les étudiants. Il pense que, pour une Université publique, il est excessif de se doter d'un montant maximal de 9 000 € par an. De même, sur le montant des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, la flat-tax à 630 €, sauf erreur, est bien trop haute car elle ne tient pas compte de la diversité sociale de ces étudiants et étudiantes étrangers. Certes, certains sont sûrement aisés, mais beaucoup d'autres ne le sont pas. Beaucoup d'étudiants viennent ici à Dauphine, en France, car il leur est vendu un modèle d'enseignement ouvert à tous, qui n'est pas excessivement cher. Or, une fois à Dauphine, ils se rendent compte qu'ils doivent payer 6 000 €, quand bien même ils seraient boursiers dans leur pays d'origine.
- S. DAMART précise qu'en cumulant tous les étudiants à Dauphine, 45 % d'entre eux, soit ne payent pas de frais de scolarité, soit payent un montant équivalent au droit national. L'Université est donc très loin d'une Université qui pratiquerait des frais de scolarité à 9 000 € pour tous les étudiants. Concernant les étudiants extracommunautaires, 6 à 7 % d'entre eux sont exonérées partiellement ou totalement chaque année, afin de tenir compte d'un certain nombre de difficultés. Et même avec ce pourcentage, Dauphine est encore au-delà de ce que font les autres Universités en termes d'exonération partielle ou totale de ces étudiants extracommunautaires.



N. BERLAND souhaite, effectivement, que les coûts d'un étudiant soient pris en charge par l'État. Mais l'État semble avoir fait le choix de financer abondamment les écoles privées. S'il y a un combat politique à mener, peut-être est-il sur ce sujet. Il rappelle que France Compétences est en perte de 7,5 Md€ et que cet argent pourrait revenir à Dauphine, or ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, il constate que Dauphine propose une offre de services de qualité à un coût relativement bas, comparé aux concurrents. Cela reste, quoi qu'il arrive, relativement abordable. En effet, par rapport au 9 000 € évoqués, qui ne correspondent pas au coût moyen mais au coût maximal, il faut savoir que former un étudiant à Dauphine coûte 12 500 €. Cela peut être perturbant de penser que les personnes les plus riches vont finalement payer que 9 000 € de ce coût total, sachant que les 3 500 € restants devront provenir d'ailleurs, par tout un tas d'autres moyens. Pour autant, il pense que cela ne les rebuterait pas plus que cela.

M. LIEBEL indique qu'à Sciences Po, 42 000 € par an font déjà partie du plafond maximum ; Dauphine en est très loin.

L. FOURNIAL ajoute que, l'année dernière, la réforme des frais d'inscription de Sciences Po avait fait pas mal de bruit. D'ailleurs, l'UNEF s'y était opposée. Il avait été évoqué que cette réforme serait vraisemblablement acceptée à l'Université. Il demande comment elle sera médiatisée, car il craint que les médias retiennent seulement le prix du Master à 9 000 €.

E. M. MOUHOUD répond qu'il suffit de donner la bonne information à tout le monde car il s'agit d'une politique juste et redistributive.

B. BOUCHARD-DENIZE précise que lorsqu'il s'agit de politique de redistribution, il faut raisonner en termes de droits médians. Or, ceux-ci sont en baisse.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, les tarifs des formations pour l'année universitaire 2023/2024 – LSO, MSO, MIDO, IPJ et DEP.

2. Dates année universitaire 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DAMART indique que les dates de l'année universitaire 2023/2024 ont été votées au CFVE du 28 mars dernier. La fin d'année universitaire est fixée au 30 août 2024 pour les Licences, et respectivement, le 30 septembre et le 19 décembre 2024, pour la fin des Masters première année et la fin des Masters deuxième année.

3. Calendrier pédagogique 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

- S. DAMART indique que ce calendrier pédagogique est construit dans un processus assez complexe. Les Départements mènent un travail conséquent pour caler ce calendrier qui, d'une année sur l'autre, n'est pas fondamentalement différent.
- S. AIRIAU précise que, comme d'habitude, il y a une semaine de vacances voire rien au premier semestre, et au moins 3 semaines de vacances, plus les semaines d'examens ou de conciliation au second semestre. Il demande s'il serait possible un jour d'avoir une discussion pour équilibrer cela. Les cours pourraient peut-être se terminer à Noël pour permettre plus de déplacements à l'étranger pour les semestres.
- S. DAMART confirme être disponible pour en discuter. Cela nécessiterait que des cours de 14 séances soient ramenés à 11 ou 12 séances, par exemple. Sur l'international, il y a une contrainte car des étudiants viennent sur le premier semestre et il faut arriver à les évaluer. Beaucoup de marge sont récupérées sur le second semestre, en particulier au moment des départs en stage. Il y a effectivement un déséquilibre, mais cela correspond aussi à un système de contraintes plus fortes au premier semestre. Cela se retrouve d'ailleurs en matière de tensions sur les salles.
- M. CARCASSONE-ROUIF indique qu'en L3 LSO, les examens ont lieu avant les vacances de Noël. Les étudiants ont un semestre très lourd. Elle demande s'il est possible de trouver une solution pour que les L3 en LSO aient un trimestre plus facile.
- B. VENET répond que la difficulté est notamment d'arriver à caler les examens et de prendre tout en compte. Il y a également des négociations d'une année sur l'autre, car les examens n'ont pas systématiquement lieu au même moment.
- L. FOURNIAL pense que ce n'est pas si inappréciable d'avoir les examens avant les vacances de Noël. Il propose de faire une enquête, car cela pourrait être intéressant, à titre informatif.

4. Formation continue

a. Création de l'Exécutive Master Data Science ans Al en Turquie

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

- S. DUIZABO indique que ce projet est porté par des collègues du LAMSADE, qui, forts de la renommée de ce programme en France, ont souhaité proposer cette formation à Istanbul, avec plusieurs objectifs :
- permettre à l'Université de prolonger son internationalisation ;
- proposer une version en anglais de la formation;
- imaginer aussi, par la suite, une partie de la formation plus en distanciel;
- répondre à une demande de cette Université, qui a déjà un corps professoral non négligeable sur le sujet, à savoir proposer un diplôme de qualité porté par une Université renommée.



- A S. AIRIAU qui remarque que la somme n'est pas indiquée sur le document et qu'il est dommage de voter sans cette information, S. DUIZABO répond qu'il n'a pas cette donnée, car la convention avec l'Université potentielle n'a pas été finalisée, dans la mesure où le programme n'a pas été voté.
- M. LIEBEL demande s'il s'agit d'une formation à la fois diplômante par Dauphine et par l'Université Bilgi. Par ailleurs, il se questionne sur le nombre d'étudiants de l'Université : actuellement 20 000 étudiants et seulement 45 000 anciens étudiants, et s'il est question d'une Université très récente ou en pleine expansion.
- S. DUIZABO répond que l'Université existe depuis de nombreuses années à Istanbul et se développe. Le programme est a priori uniquement diplômé par l'Université Paris Dauphine.
- M. CARRE-TALLON indique que le Conseil d'administration se prononce essentiellement sur les aspects financiers. Or, il y a un manque d'information sur cet aspect dans le document. Elle demande si le Conseil sera à nouveau saisi lorsque le montant aura été clarifié, et se questionne sur l'urgence de ce vote aujourd'hui.
- E. M. MOUHOUD répond que le vote porte sur la création du diplôme, délocalisé à l'Université d'Istanbul. Pour autant, le Conseil d'administration sera informé des effets financiers dès que cela sera finalisé. Cela prend du temps de mettre ce dispositif en œuvre. Il vaut mieux que cela entre dans les circuits très rapidement afin que cela soit ouvert à la rentrée. Il précise que cela a été voté au CFVE et que toutes les créations *ex nihilo* de diplômes en France ou à l'étranger doivent être votées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration approuve à 23 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, la création de l'Executive Master Data Science and AI en Turquie.

b. Création du Certificat Gouvernance et Leadership partagés

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

- S. DUIZABO indique qu'il s'agit d'un projet de formation visant à permettre à des porteurs de projets, dans des organisations diverses et variées, de se poser des questions sur la façon de permettre davantage de partage de pouvoir et de responsabilité. La tendance actuelle est de mettre en place de nouveaux schémas d'organisation avec une gouvernance partagée. Pour autant, cette tendance se développe progressivement. Cela nécessite une véritable réflexion, une volonté politique, des efforts sur le plan RH et une remise en cause d'un certain nombre de modes de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de s'y préparer et d'être accompagné.
- F. BLANCHOT s'interroge toujours sur la réelle nécessité de faire appel à des partenaires extérieurs. Il souhaite connaître la portée de leur contribution, pouvant justifier une telle rétribution. Il trouve qu'il y a une forme d'opportunité et, pourtant, il dit cela en connaissance de cause, puisque cela fait 25 ans qu'il travaille sur les partenariats et les alliances. Mais, lorsqu'il constate des versements aussi importants apportés aux partenaires, compte tenu de la marque de Dauphine et de la leur, il se dit que quelque chose ne va pas. Il faut être très attentifs aux partenariats, non pas en rejetant de petits partenaires, mais en justifiant vraiment pourquoi ils sont rétribués autant et pourquoi ils sont aussi indispensables dans l'organisation. D'autre part, concernant les intervenants du programme. Il remarque qu'il y a 2/8ème de Dauphinois dans le programme. Il s'interroge sur le fondement de programmes dans lesquels les participants dauphinois sont aussi peu nombreux, nonobstant toutes les compétences qu'il peut y avoir en interne sur ces sujets.
- S. DUIZABO répond que concernant la contribution des dauphinois, cela implique de s'interroger sur les moyens dont bénéficie la Formation continue. Aujourd'hui, beaucoup de collègues sont sollicités. Pour rappel, environ 40 à 45 % du corps professoral de Dauphine intervient en Formation continue. Au-delà, cela est plus difficile. Dans certains programmes, le taux de présence des collègues dans les cursus n'est pas toujours très élevé, ce qui est vraiment à regretter. Concernant le niveau de rétribution, il faut savoir qu'une formation de cette nature ne se monterait pas sans partenaires. Pour autant, il est toujours possible de revenir sur un partenariat s'il est considéré comme trop déséquilibré, dans un sens ou dans un autre. Dans ce cas particulier, cette structure porte une expertise qu'il n'y a pas à Dauphine, ainsi qu'un réseau.
- F. BLANCHOT indique qu'une nouvelle collègue, spécialiste du leadership, serait très favorable à intervenir. Elle est expérimentée sur le sujet et aurait sa place dans ce type de programme. Il a été évoqué le fait qu'il fallait raisonner en coûts complets, qu'il y avait des coûts de structure très importants à l'Université. Or ici, les partenaires bénéficieront de 1 600 € nets sans engager aucun frais de structure, lesquels sont supportés par l'Université. Il faut être cohérent jusqu'au bout. S'il faut supporter d'importants frais de structure, il faut en tenir compte aussi dans ces Certificats.
- M. CARRE-TALLON rappelle que, lors des derniers Conseils d'Administration, il avait été constaté un fléchissement des recettes de Formation continue. Cela a même été évoqué comme un souci au vu des trajectoires souhaitées par l'Institution. Par conséquent, il faut peut-être réfléchir collectivement à ce sujet. Si un nouveau Certificat ne s'appuie pas sur les expertises dauphinoises, si cela ne valorise pas les expertises et que cela ne représente pas une possibilité d'apporter des fonds nécessaires pour la Formation initiale, il sera alors nécessaire de s'interroger sur le bon usage d'infrastructures, contraintes par ailleurs.



S. ABDELNOUR partage ces inquiétudes. Elle remarque qu'il est indiqué en page 2 : « L'Université Paris Dauphine encaissera les revenus, reversera 1 600 € nets par participant ». Elle souhaite avoir des précisions, d'autant qu'après dans le document, il est écrit : « Dauphine encaissera les revenus à hauteur de 5 000 € par participant ».

S. DUIZABO répond que le tarif est de 5 000 €, que Dauphine encaissera, Dauphine reversera ensuite 1 600 € au partenaire.

A F. BLANCHOT qui demande si les partenaires seront rémunérés par Dauphine, quand ils interviendront en heures supplémentaires, S. DUIZABO répond par la négative. Ils ne seront pas payés deux fois. Ils sont bien budgétés pour démontrer que des heures étaient bien intégrées, mais cela ne veut pas dire que Dauphine va les payer. Cela fait partie de leur rétribution. Concernant l'intégration d'une collègue en plus dans ce dispositif de formation, il transmettra cette proposition aux porteurs de projet.

Le Conseil d'administration approuve à 20 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions, la création du Certificat Gouvernance et Leadership partagés.

III. Présentation de l'Internationalisation - Mobilité étudiante

S. MERITET indique que l'internationalisation de Dauphine est par nature transversale et se déploie selon plusieurs axes. Lors de l'évaluation du HCERES et de la ré-accréditation Equis, l'internationalisation a été pointée du doigt, notamment au niveau de la dispersion des partenariats et de la faible utilisation des campus. Mais, en même temps, cela soulignait des potentiels non exploités. Dans ce contexte, il faut ajouter trois éléments : la pandémie, qui a interrompu toutes les mobilités internationales et qui a profondément transformé l'internationalisation; le portefeuille de partenaires à Dauphine, dont 75 % des conventions étaient à renouveler ; une récurrence de crises internationales entraînant évidemment des répercussions sur la mobilité à l'échelle mondiale. Une cartographie de l'ensemble des relations internationales a été réalisée avec l'aide de l'ensemble des Directions. Aujourd'hui, Dauphine a redimensionné son portefeuille de partenaires, augmenté le nombre de Chapters Alumni à l'international, et réduit le nombre de doubles diplômes tout en augmentant les flux des étudiants sur ces doubles diplômes. La mobilité étudiante désigne le fait qu'un étudiant va effectuer une partie de sa scolarité, de son cursus universitaire, dans un établissement de l'enseignement supérieur situé dans un pays différent de celui où il est inscrit initialement. Cette mobilité peut être diplômante, comme dans le cas d'un double diplôme, ou non diplômante, auquel cas il s'agit de « mobilité simple ». Ces mobilités sont toutes encadrées par des conventions avec des partenaires. En janvier 2021, il y avait 247 partenaires, avec 350 conventions, mais dont 200 avaient un flux de moins de 3 étudiants. Depuis 2 ans et à la suite d'un très long travail d'analyse multicritères de chaque convention, 70 % des conventions ont été renégociées, impliquant 186 partenaires. En principe, les négociations ou renégociations sont centrées sur le nombre de places en mobilité pour les étudiants, la filière, le niveau et les critères de sélection des étudiants. Concrètement, la mobilité étudiante représente environ 500 à 700 étudiants entrants et sortants par an. Ils sont gérés par la Direction des Affaires internationales. En ce qui concerne la mobilité des étudiants à Dauphine, 75 % des étudiants en mobilité sont en troisième année de Licence, niveau favorisé à l'échelle internationale pour les échanges. Parmi ces 75 % d'étudiants, 72 % sont en filière L3 Gestion. Dauphine bénéficie de plusieurs organismes de financement qui proposent des bourses pour la mobilité étudiante, ce qui permet d'attribuer des bourses à environ 60 % des étudiants participant à des programmes d'échange. C'est un taux relativement élevé par rapport à d'autres institutions. Au niveau de la mobilité entrante, qui demeure la faiblesse de Dauphine, 83 % des entrants sont en L3. Depuis 3 ans, se développe des services pour mieux accueillir ces étudiants. Cela va de la welcome week au début de chaque semestre, à des ateliers interculturels, des parrainages avec des dauphinois, des guides, des informations systématiquement traduites en anglais ou des coordinateurs enseignants. Cette renégociation met en évidence un double effet. D'une part, une réduction du nombre de partenaires, car les cours proposés chez les partenaires ne sont pas alignés avec les programmes de Dauphine. La mobilité ne peut donc plus être validée. De plus, il y a de moins en moins d'étudiants qui parlent allemand, espagnol, italien, portugais. Le portefeuille des partenaires a été modifié afin d'avoir une majorité d'universités où les cours sont enseignés en anglais. D'autre part, certains des partenaires ont malheureusement décidé de ne pas renouveler leur partenariat avec Dauphine, en raison de l'offre limitée de cours enseignés en anglais. Cette situation entraîne une réduction des places à la mobilité. Lors de cette renégociation, il est un fait que les places disponibles en mobilité seront réduites de 50 %, chute assez drastique. Le taux de remplissage étant d'environ 40 %, il y aura une vraie baisse du nombre de places à la mobilité, notamment en L3 : 625 places au lieu de 1 200, avec un taux de 40 % de remplissage, cela donne le nombre d'étudiants qui pourraient partir en mobilité. Aujourd'hui, les efforts sont consacrés à cette situation afin de travailler à la fois sur le taux de remplissage et sur le nombre de places. Si la mobilité étudiante est un des grands axes de l'internationalisation, il existe d'autres mesures et stratégies pour la développer et donc pour ouvrir les deux campus internationaux, Tunis et Londres, sur d'autres axes. Au-delà des formations initiales miroirs de celles de Paris, il existe des projets de développement : en Formation initiale, sur le campus de Londres au niveau Master, avec des partenaires internationaux; et au niveau Licence sur le campus de Tunis. Il y a également des projets de convention de mobilité directe pour les campus, puisqu'aujourd'hui, les partenariats sont signés par Paris, des projets d'accueil de partenaires internationaux, soit en voyage d'étude sur les campus, soit en développement de leurs propres formations, aussi bien à Londres qu'à Tunis. De tels projets mettent en moyenne 18 à 24 mois pour aboutir. Dauphine bénéficie aussi d'un important réseau d'Alumni, avec désormais 16 Chapters à l'international. Les Alumni sont engagés dans diverses activités, qui vont de l'organisation d'accueil d'étudiants de Dauphine à l'étranger à des réunions avec les étudiants sortants qui viennent vers Dauphine, de l'accueil de voyages, des visites d'entreprises, des mises en place de mentorats et d'offres de stages.



Dauphine est également impliquée dans les réseaux internationaux : Yeru, Sigma Alliance et Qtem. Les implications sont diverses : organisation d'un cours à de la présence dans des groupes de travail, organisation de conférences en commun ou échanges d'étudiants au niveau Master. De façon générale, ces réseaux sont encore sous-utilisés, mais en cours d'amélioration. Pour conclure, l'internationalisation s'articule autour de plusieurs piliers qui se déclinent en de nombreux défis. Par cette internationalisation, Dauphine s'ouvre aux horizons du monde, promet une offre incroyable d'opportunité aux enseignants, mais également aux étudiants. Cela représente un véritable passeport pour l'excellence académique et professionnelle à l'échelle globale, malgré les nombreux défis.

F. BLANCHOT est assez impressionné par la chute, qui semble constituer un vrai préjudice pour les étudiants entrants. Concernant les sortants, il y a quelques années déjà, l'ambition était qu'un étudiant entrant en L1 à Dauphine puisse finir son parcours en M2 avec une mobilité internationale, dans la mesure où cela représentait une belle opportunité de faire un semestre à l'étranger. Dans le cas contraire, cela représentait un vrai handicap sur le marché du travail. Il trouve donc que cette chute est très problématique et souhaite comprendre comment le basculement a pu être aussi important en si peu de temps.

- S. MERITET confirme que cette chute est préoccupante pour différentes raisons :
- il n'est pas possible de dissocier les étudiants sortants et entrants, puisque dans toutes les conventions, il faut avoir un équilibre. Malheureusement, Dauphine a moins d'entrants annoncés, en raison des cours enseignés en anglais. De ce fait, et au vu de la réciprocité, cela devient compliqué d'envoyer des étudiants en mobilité,
- sur « la campagne de janvier », il y a eu 200 abandons de candidats à la mobilité. Il s'agit d'étudiants de L2, candidats pour partir en L3. Il y a eu 198 désistements, ce qui n'est jamais arrivé. La raison invoquée par les étudiants est de deux ordres : la mobilité au premier semestre en L3 semble être déconseillée pour pouvoir postuler en Master. Quand les étudiants partent en mobilité, ils n'ont pas de notes de Dauphine, juste une validation de leur semestre à l'étranger. Or, avec la plateforme « Choisir mon Master » et la sélection en Master à Dauphine, les étudiants préfèrent avoir des notes dans leur dossier ; il semblerait que certains Masters annoncent que la mobilité n'est pas un avantage dans la sélection ou dans le dossier.
- F. BLANCHOT indique que ce sont de vieilles rengaines qui remontent à des décennies à Dauphine. Il pensait que l'Université avait progressé en la matière. Il est très étonné.
- L. FOURNIAL demande pourquoi il n'y a pas d'échanges avec les partenaires universitaires en Afrique et qu'est-ce qui explique que la réduction des places soit beaucoup plus forte dans certaines filières que d'autres.
- S. MERITET répond qu'il y a toute une procédure lorsqu'une signature est envisagée avec un partenaire, notamment la transmission de la liste des cours ouverts aux étudiants de Dauphine lorsqu'ils partent en mobilité dans l'Université cible. Il s'avère que de plus en plus de responsables pédagogiques de Dauphine ne valident pas les cours chez les partenaires, soit parce qu'il y a une modification des maquettes, soit parce que des mobilités sont préférables au semestre 2 ou au semestre 1. En L3 Informatique, par exemple, il n'y a pas de cours enseignés en anglais. Ce travail est en cours avec MIDO, notamment en essayant de transférer les places vers le M1 Informatique où des cours sont enseignés en anglais. Mais aujourd'hui, un partenaire qui a signé en L3 Informatique ne peut pas envoyer d'étudiant pour suivre des cours enseignés en anglais ; il faut absolument que cet étudiant soit francophone. Cela explique une chute drastique des places. Quant à l'Afrique, il s'agit toujours un problème de réciprocité. Il est possible de recevoir des étudiants venant d'Universités d'Afrique subsaharienne, mais il faut une contrepartie, à savoir des étudiants qui souhaitent aller étudier dans ces Universités. Or, aujourd'hui, la première destination demandée par les étudiants, ce sont les États-Unis, avec New-York et Boston, Londres, Madrid et Singapour.

M. le Président rappelle qu'il y a un campus à Tunis dans lequel il y a beaucoup d'investissement et qui est un peu contrarié aujourd'hui par la politique du Président tunisien. Dauphine souhaite réellement organiser une sorte de mobilité régionale, considérant qu'il s'agit d'une aspiration des populations d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Machrek et du Maghreb. L'objectif est que le pôle de Tunis devienne un hub régional. Malheureusement, le caractère très populiste des interventions récentes du Président tunisien milite en faveur d'une réduction de la mobilité tout court entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. C'est très regrettable. Néanmoins, la présence des effectifs et des formations à Dauphine Tunis est très importante. Par ailleurs, il existe à Dakar un Master économie avec une Université qui est l'équivalent de l'ENSAE française. Un nouveau partenariat vient de s'ouvrir pour le MBA IP, avec BEM, et ce développement va continuer grâce à cet effet de filialisation. Il s'agit d'un principe économique de base : lorsque les barrières à la mobilité augmentent, il faudrait être sur place et se rapprocher des partenaires en créant des joint-ventures. La mobilité sortante, quant à elle, est une affaire de volonté des étudiants. Il n'y a pas encore une forte demande de mobilité intrabranche entre l'Afrique et l'Europe. C'est la raison pour laquelle, il faut être sur place à travers les campus.

M. LIEBEL se demande si la génération qui s'est fortement désistée pour les échanges, était déjà sur Parcoursup, mais il y a peut-être aussi ce paramètre que l'évolution des profils des étudiants fait que ces nouvelles générations n'aspirent pas autant à aller à l'international. Par exemple, sur la vie associative, il y a eu une réelle évolution des profils étudiants. Cela est peut-être vrai aussi pour l'international.



- M. ABBES indique avoir participé à un Conseil MSO. Il ne s'agissait pas d'une mobilité, mais l'étudiant avait fait Dauphine Londres, puis Dauphine Paris ; il avait 12 de moyenne et n'avait été accepté dans aucun Master. L'un des arguments du responsable était : « Un 12 à Londres ne vaut pas autant qu'un 12 à Paris » Elle comprend donc la peur de partir à l'étranger.
- B. VENET confirme, effectivement, qu'une rumeur a circulé assez longtemps selon laquelle les étudiants provenant des campus de Londres et Madrid étaient surnotés par rapport à ceux de Paris. Un processus d'harmonisation a été mis en place, faisant que ce type de soupçon n'a plus lieu d'être. Un travail étroit a été engagé avec les campus, afin que les niveaux soient tout à fait comparables. En principe, il n'y a plus ce type de soupçon à avoir par rapport aux étudiants venant de ces campus.
- S. AURIAU rappelle que l'idée de la déclaration de Bologne était de dire qu'il y a la Licence dans la langue du pays et les Masters en anglais. Il demande si c'est toujours le cas. Dans l'affirmative et en termes de places de Licence, cela ne devrait pas poser de problème que cela soit en français. Il demande également s'il y a de la marge à faire sur les M1 en les passant en anglais et quelle est la politique de l'établissement par rapport à cela.
- S. MERITET indique que traditionnellement, la mobilité étudiante se fait en L3 en raison des maquettes, qui sont un peu plus comparables. En Master, les mobilités sont plus compliquées car les modèles sont divers et variés. Souvent, les signatures de conventions se font au niveau under grade, le Master correspondant plus à du double diplôme ou à une spécialisation. En MIDO Informatique, Dauphine essaye de déplacer la mobilité, mais il est vrai que les partenaires en proposent peu en Master. C'est plutôt du L3.
- R. CHANTIRI indique être également surprise par cette baisse dans les départs et par les abandons de cette ampleur. La légende selon laquelle il est préférable d'avoir en Master des étudiants qui ont fait leur L3 à Dauphine a toujours existé. Il lui semble qu'il a toujours été expliqué aux étudiants que tel n'était pas le cas et que beaucoup de Masters ont pour politique de regarder le dossier académique, sachant qu'il y a les notes de L1 et de L2. Ce n'est pas toujours facile quand il y a d'autres notations, mais en général, il y a une grille pour essayer de comprendre. Le dossier académique a toujours été étudié, ainsi que l'engagement associatif et la mobilité. En effet, en Master, toute cette dimension compte. Peut-être que l'explication qui a été évoquée d'un changement de comportement après la pandémie est à explorer, afin de voir comment il faut agir. Dans les entretiens qu'elle a récemment menés, peu d'étudiants avaient fait une mobilité, pour raisons économiques essentiellement.
- M. CARRE-TALLON confirme qu'il s'agit d'une chute drastique, sachant que cela sera pire encore l'année prochaine. Cela devient vraiment inquiétant car il est difficile d'être une Université internationale et d'envoyer aussi peu d'étudiants à l'international. Elle constate également une chute très importante du nombre de partenaires et donc de l'offre possible, ce qui jouera aussi sur les envies de départ. Dauphine a longtemps bâti son modèle de mobilité en L3 avec quelque chose de très centralisé, mais le problème après est la capacité à faire des english tracks. Vu l'ampleur des chiffres, il serait peut-être maintenant approprié de se reposer la question. Cela répondrait aussi aux inquiétudes des étudiants, qui à son avis, ne sont pas du tout fondées. Beaucoup de Masters valorisent l'international et disent que pour chercher l'excellence, il faut chercher l'ouverture et la diversité. En Master, cela devient beaucoup plus spécialisé. Ce sont des projets spécifiques et donc du bottom-up. Elle croit énormément aux relations personnelles grâce aux recherches en tant qu'enseignant-chercheur. Chaque Directeur de parcours doit pouvoir proposer un certain nombre de destinations à ces étudiants, quitte à les accompagner au niveau central, à les aider et à ce qu'ils puissent s'appuyer sur une structure.
- S. MERITET précise que sur la césure, il n'est pas possible de faire une mobilité, car cela n'est pas considérée comme une mobilité dans le programme Erasmus Plus. La volonté des partenaires n'est pas de faire de la mobilité en Master. La mobilité de masse se fait au niveau Licence. En revanche, il faut développer la mobilité également au niveau Master, avec des cours enseignés en anglais. Avec des M1 sans cours enseignés en anglais, il ne sera pas possible de recevoir et donc pas envoyer. Aujourd'hui, c'est peut-être le bon moment, puisqu'il y aura des réflexions sur les maquettes HCERES, d'essayer de positionner un nombre de crédits suffisants d'ETC enseignés en anglais.
- N. BERLAND trouve ces chiffres inquiétants pour le développement de Dauphine à l'international, alors qu'en France, l'Université est plutôt bien placée. Il pense qu'un certain nombre de collègues valorisent l'international, mais peut-être faut-il se poser les bonnes questions, notamment sur les étudiants en L3 ne trouvant pas de place en M1. Il y a une sur-sélection des étudiants rentrés à Dauphine, avec un nombre de dossiers déposés incroyable, et, cela coince au niveau du M1. Il ne comprend pas pourquoi les étudiants, qui ont été sélectionnés avec des taux de sélection monstrueux et formés pendant 3 ans à Dauphine, seraient un problème s'il partent à l'international. Concernant la difficulté de trouver des partenaires, ce qu'il se passe à l'international n'est pas tout à fait ce qu'il se passe à Dauphine. La diversité est justement que ce ne soit pas la même chose et c'est cela qui est riche. Là aussi, il y a des interrogations à avoir.
- F. PELTRAULT indique que la très grande majorité des étudiants peuvent rejoindre un M1 s'ils le souhaitent. Il existe des données assez précises, largement communiquées au Conseil MSO. En revanche, il n'a pas de données sur l'impact de la mobilité. S'il obtient la liste, il pourra peut-être essayer d'apporter quelques statistiques sur les 3 ou 4 dernières années.

A M. ABBES qui remarque que 80 % des étudiants en mobilité sont en L3 et par conséquent, les 20 % restants en Master, S. MERITET répond qu'il s'agit de 83 % des entrants.



A M. ABBES qui demande s'il y a une piste pour effectuer une mobilité en L2, qui serait moins stressant pour leur entrée en Master, S. MERITET répond par l'affirmative, en théorie. En pratique, les us et coutumes de l'internationalisation font que la mobilité se fait en dernière année de Licence, car ce sont les règles à l'international. Il y a quelques années, il y a eu des projets pour développer une mobilité en L2, mais cela n'a pas été possible. Cela est fait en CEJ afin que les juristes puissent avoir une mobilité via le campus de Londres, mais la majorité des partenaires ne nous enverront pas d'étudiants en L2.

E. M. MOUHOUD indique qu'un un séminaire de réflexion sera organisé sur ces sujets, dont la date n'a pas été encore fixée.

M. CARRE-TALLON pense qu'il est assez difficile de passer tout un parcours de M2 en anglais quand ce n'est pas le cas, mais qu'il est possible de s'appuyer sur les mentions et faire un ou deux cours en anglais. Ce n'est pas si difficile de mutualiser les cours d'anglais sur plusieurs parcours.

IV. Informations générales sur l'avancement des travaux du Nouveau Campus

V. RENAUDIN indique que la structure de l'aile F est bientôt achevée. Pour autant, elle n'est pas tout à fait prête à être utilisée. Il y a les deux étages qui permettront de continuer à jouir de la cour, deux étages de grandes salles de cours et des boxes de travail pour les étudiants, deux étages de bureaux et le sixième étage, qui sera celui du futur Learning Center, avec l'incubateur. L'IPJ prend forme dans les sous-sols. Autour du patio, il y aura un certain nombre de salles techniques de l'IPJ. La douve a été creusée et il y a vraiment de la lumière dans cette cour anglaise à l'arrière du bâtiment. 16 nouvelles salles de cours ont été ouvertes depuis janvier, dans l'aile D, aux étages 2 et 3. La moitié sont en format paysage, l'autre en format portrait. Un choix a été fait de réutiliser les chaises jaunes, pour les tables, ce n'était pas possible, et d'avoir des tables et des chaises plus élevées au fond des classes, ce qui est apprécié des étudiants. Le Rectorat a remarqué cela comme étant une idée très originale. Merci à tous les groupes de travail et aux équipes qui ont planché dessus, cela évite d'avoir une estrade, ce que personne n'aime. Les bureaux enseignants seront un peu plus en hauteur, ce qui est plus agréable. Il reste des choses améliorables mais l'essentiel est assez satisfaisant. La signalétique a été travaillé afin que les étudiants arrivent facilement à retrouver les salles. La cinématique est également en cours avec les équipes du LAMSADE. Il y aura de nombreux déménagements pendant ces années de travaux. Le nouveau tram rentrera en service en avril 2024, avec une végétalisation devant l'Université et des arceaux à vélos. En septembre 2023, il devrait à nouveau y avoir une station de 64 Vélib', ce qui manquait cruellement.

P-F. GUIMONT indique que, par rapport au démarrage du chantier, les nuisances sont globalement sous contrôle. Les impacts ont été limités, hormis quelques épisodes très particulier, car maintenant les bruits sont quasiment imprévisibles. Dans le rez-de-chaussée de l'aile B une sonde de suivi sera ajoutée, car dans cet espace, il y a quand même l'infirmerie et le local de la psychologue. La sonde permettra de suivre la logique de bruit. Une adresse-mail a été créée, malgré qu'elle soit très peu utilisée. Il est recommandé de signifier immédiatement toute nuisance ou gêne à l'entreprise via cette adresse : travaux@dauphine.psl.eu. Concernant le retard sur l'aile F, celui-ci s'explique par un problème de décalage des salles de cours de l'aile D. Pour venir accrocher la nouvelle aile sur les bâtiments B et P, qui touchait à des salles de cours, il en fallait des nouvelles pour équilibrer tout cela. Les nouvelles salles de cours de l'aile D devaient être finies avant de libérer les deux zones d'accroche de ce nouveau bâtiment sur le bâtiment existant. Mais, pour différentes raisons, l'entreprise a livré ces salles de cours de l'aile D avec 3 mois de retard ; et à une erreur de l'entreprise, avec un problème de coordination. Il y a eu des problèmes sur les escaliers de secours, notamment sur l'aile P. Fermer ces escaliers nécessitait de créer des escaliers de secours de l'autre côté. Mais l'entreprise a pris pas mal de retard car il y a eu des problèmes sur la mise en sécurité de ses échafaudages. Elle s'est rendu compte également que la plomberie passait dans cette zone, plomberie qui doit être déplacée hors période de chauffe. Cela a demandé des interventions beaucoup plus compliquées et longues pour dévoyer ces réseaux, ce qui a engendré un mois et demi de retard. Pour l'instant, il y a donc un retard d'environ 6 mois, avec une livraison prévue pour mi-avril 2024. Il s'agit maintenant de garantir le délai des autres phases. La problématique est que, pour certains chantiers, l'entreprise est libre et intervient comme elle veut, mais pour d'autres, elle est vraiment en interaction avec Dauphine, même si parfois il est compliqué pour l'entreprise de travailler dans des temps très différents, notamment la nuit sur certaines zones.

V. RENAUDIN indique que les déménagements seront faits dans un temps record : les 250 personnes de l'aile B, qui sera rénovée, verront leurs bureaux transférés dans les autres ailes. Cela sera aussi le cas des bureaux associatifs. Tout cela en un week-end. Un marché de déménagement est en cours. La cour sera récupérée un peu plus tard que prévu, ce qui est important pour les uns et les autres. Si cette année, il y a eu beaucoup de travaux souterrains, ce qui a généré beaucoup de bruit, normalement, l'année prochaine devrait être plus calme. Les années suivantes seront un peu plus compliquées car il y aura un déficit d'une dizaine de salles de cours, en vue de la rénovation des ailes B et P. L'année prochaine sera consacrée à l'organisation et à trouver des solutions. L'idée avec les locaux, situés à Fontenay-aux-Roses, n'est pas de dégrader les conditions de travail étudiantes, bien au contraire, ce sont des locaux plutôt sympathiques. S'il y a de meilleures opportunités, elles seront saisies, avec une accessibilité en RER. L'idée n'est certainement pas d'aller dans des endroits soit trop lointains soit désagréables.

E. M. MOUHOUD rappelle que tous les personnels sont conviés à une réunion dédiée au projet Nouveau Campus le vendredi 21 avril de 12 heures 15 à 13 heures 45, en distanciel. Il y aura un moment dédié à la suite de ces discussions. Concernant les délestages, il y a l'option de Fontenay-aux-Roses, dans l'ancienne École Normale Supérieure, accessible par le RER B. Cela est juste à côté du campus. Mais, depuis 2 ans, une réflexion est menée sur les lycées parisiens, en situation d'être libérés, car



six d'entre eux vont fermer à Paris. Avec PSL, Dauphine est aussi sur les rangs afin d'obtenir un lycée à réaménager, pour pouvoir l'occuper, soit pour le délestage, soit pour d'autres raisons futures. Le Rectorat doit nous donner une réponse, sachant que la Région et la Ville de Paris interviennent dans le sujet, c'est donc assez compliqué.

M. CARRE-TALLON apprécie les différentes solutions proposées. Elle s'interroge sur le devenir de la crèche.

V. RENAUDIN répond que la crèche est prévue, mais comme rien n'a changé, cela n'a pas été évoqué. Elle est prévue en haut de l'aile F.

E. M. MOUHOUD ajoute que la crèche sera à l'endroit décidé lors des gouvernances précédentes. C'était irréversible. Il n'a pas été possible de réaménager cela. Par ailleurs, les garanties demandées par les uns et les autres sont apportées. Dauphine aura toujours une crèche et ce sera la seule université à en avoir une.

V. Questions administratives et financières

1. Liste de marché

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

C. ROSSONI indique que le marché soumis au vote est technique et s'inscrit dans la continuité de l'intervention précédente, puisqu'il s'agit de l'acquisition des matériels, logiciels et services requis pour la mise en place du réseau Ethernet Internet sécurisé et à très haut débit sous architecture FFTO, qui sera réalisé dans le cas du projet Nouveau Campus. Pragmatiquement, dans le cadre de ce marché, il s'agira d'acheter, de faire installer et de maintenir les équipements de collecte et d'adduction des fibres optiques ayant une durée de vie estimative allant de 7 à 20 ans et qui constitueront un ensemble appelé « couches d'agrégation », essentiellement des switch et des commutateurs qui ont été omis dans la programmation du projet Nouveau Campus. En fait, la Maîtrise d'œuvre a omis d'inscrire ces équipements d'actifs réseaux dans la définition technique de son lot courant faible dans le cadre de l'opération de travaux. Le marché est porté par la Direction du Numérique et a une durée estimative d'exécution de 5 ans. Pour Dauphine, il existe une autre possibilité, qui serait d'acheter ces biens via la centrale d'achat informatique hospitalière. Néanmoins, il est nécessaire d'en mesurer l'efficience. Il faut donc lancer un marché. Finalement, il est possible de déterminer à l'avance comment le besoin a été défini précisément, quelle a été la perspective, en termes quantitatifs, publiée par la centrale pour recevoir les offres. Les modalités d'exécution du marché suivront celles de l'opération du projet Nouveau Campus, avec des réceptions des éguipements par phases. Le marché sera lancé dans les semaines à venir, pour une notification prévisionnelle début juillet 2023 et un commencement d'exécution entre septembre et février 2024, pour un atterrissage de la réception de ces équipements concomitamment avec l'aile F, mi-avril 2023. La forme retenue est un appel d'offres ouvert, forme classique puisque c'est de la fourniture simple. Et le montant estimatif de ces biens actifs réseau est de l'ordre de 1,2 M€.

A F. BLANCHOT qui demande quel est l'écart entre le coût estimatif des travaux de 3,7 M€ plus 2,8 M€, C. ROSSINI répond que les 2,8 M€ correspondent au coût global de l'opération à la charge de Dauphine et à la charge du projet Nouveau Campus. Ce sont tous les équipements qui ont été prévus : bornes wifi, micro switch... Il s'agit d'un delta.

Le Conseil d'administration approuve à 31 voix pour et 2 abstentions, le marché suivant, à savoir :

- Marché d'acquisition de matériels, de logiciels et de services pour la mise en œuvre d'un réseau Ethernet/Ip sécurisé et à très haut débit sous architecture FFTO dans le cadre du Projet Nouveau Campus.

2. Nouveaux tarifs du Service reprographie

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

F. GELIN indique que les tarifs reprographie n'avaient pas évolué depuis 2015, date du dernier vote en Conseil d'Administration. Le Service reprographie travaille essentiellement pour l'interne et, dans ce cadre-là, étant donné qu'il n'y a pas de refacturation interne, cela n'est pas un gros enjeu. En revanche, Dauphine travaille avec des partenaires extérieurs, ainsi qu'avec des usagers qui viennent faire de la reprographie pour leur usage personnel. Dans ce cadre-là, il était indispensable de revoir les tarifs, en tenant compte en particulier de la hausse des coûts du papier, mais aussi de l'achat de matériel de reprographie, qui a fait l'objet d'un renouvellement récent.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, les nouveaux tarifs du Service reprographie.

VI. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président

- Conventions et contrats

VII. Questions diverses

1. <u>Demande déposée par la liste « Dauphine – PSL 21 »</u>, relative à la communication du calendrier concernant la refonte en cours du règlement intérieur de l'Université

La liste « Dauphine – PSL 21 » a adressé un message, le 30 mars 2023 à 17H59, à la Présidence, une demande afin d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 17 avril 2023, en point « Questions diverses », une demande relative à la communication du calendrier concernant la refonte en cours du règlement intérieur de l'Université.

R. CHANTIRI indique que cette demande s'inscrit dans une préoccupation formulée à plusieurs reprises, à savoir que sur des sujets complexes et lourds comme le règlement intérieur, il faut que le Conseil d'Administration ait le temps de réfléchir, de



poser des questions, de faire des observations et de voter dans un deuxième temps. Étant donné qu'un des points majeurs du règlement intérieur sera la restructuration de MSO, annoncée pour la rentrée, elle demande quels sont les délais prévus.

- E. M. MOUHOUD indique qu'il y aura deux temps sur le règlement intérieur : un temps de présentation des changements, qui intégreront d'ailleurs ceux opérés jusqu'à présent, et de discussion avec T. PEZ-LAVERGNE, et un temps de vote.
- F. GELIN ajoute qu'il est prévu, selon le calendrier prévisionnel établi, d'avoir une discussion lors du Conseil d'Administration du 22 mai, puis une autre discussion suivie d'un vote lors du Conseil d'Administration du 19 juin.
- E. M. MOUHOUD précise que le règlement intérieur est en cours d'achèvement. Il va passer dans les différentes instances de concertation. Il va de pair avec la réforme des Départements, en particulier MSO et sera discuté très largement au sein de ce Conseil d'administration.
- L. FOURNIAL demande si le document sera amendable par chaque Conseil et si les modifications vont concerner uniquement la refonte. Etant donné qu'il y a une réforme du règlement intérieur, il se questionne sur la possibilité de proposer d'autres amendements. Il souhaite soumettre un projet sur la représentativité étudiante au sein du Conseil IPJ.
- E. M. MOUHOUD répond que seront discutées essentiellement les questions liées à la réforme du Département MSO, plus ce qui a été fait jusqu'à présent. Certaines questions nécessitent aussi de changer le décret, comme les questions de représentativité, non pas des étudiants, mais des BIATSS.
- F. GELIN indique qu'il y a un premier temps de modification du règlement intérieur et il y en aura sans doute un autre l'année universitaire prochaine. L'idée est bien de se concentrer sur les modifications faites sur le texte dans cette première étape de refonte du règlement intérieur, afin de ne pas trop s'éparpiller sur tous les autres sujets, qui pourraient être nombreux. Bien sûr, il s'agit de réserver ces autres questions, en dehors de ces sujets-là, pour les prochaines discussions qui se tiendront plutôt l'année suivante.
- M. CARCASSONE-ROUIF demande si les dates de Conseil d'Administration prévues ne sont pas un peu précipitées, car il faut prendre le temps d'avoir le retour des négociations collectives.
- E. M. MOUHOUD répond qu'il n'est pas du tout trop tôt. Les choses ont bien avancé et seront enclenchées en CSA et dans les différentes instances. D'autant plus, qu'il est prévu des élections du Conseil à l'automne, avec une mise en œuvre de la réforme du Département au 1er janvier 2024. Sur la question de la négociation collective, cela sera discuté demain matin.
- A F. BLANCHOT qui demande si la nouvelle Fédération LSO fait partie du périmètre de discussion, y compris pour les Schools, E. M. MOUHOUD répond par l'affirmative. En effet, la représentativité des Conseils centraux nécessite la modification du décret. Le cœur de la réforme est la translation du Conseil MSO au niveau du Conseil des Écoles. Évidemment, se pose donc la question de la représentativité des personnels, de la proportionnalité translatée de la Fédération vers les Écoles.
- R. CHANTIRI revient sur le délai qui est quand même très court. Sauf à tout accepter lors du Conseil d'Administration du 22 mai et au CSA, comme les documents doivent être envoyés 10 jours avant, si jamais il y a un changement en profondeur, puisqu'il s'agit d'un texte juridique demandant un peu de précautions dans l'écriture, le calendrier est peut-être un peu juste.
- E. M. MOUHOUD répond qu'il y aura toujours la possibilité de le faire en septembre, sachant que l'atterrissage est au mois de janvier. Une troisième réunion n'est pas exclue. Il est important que la collectivité, dans son ensemble, s'empare de ce règlement intérieur.
- L. FOURNIAL demande si, en cas d'un amendement de ce règlement intérieur, la version amendée ira au CFVE, puis au Conseil, ou bien cela sera-t-il le même document présenté à chaque fois.
- E. M. MOUHOUD répond par l'affirmative. Des choses ne pourrons pas être modifiées, car elles relèvent de la loi et de la règle, d'autres trouveront matière à discussion. Cela évoluera jusqu'aux deux séances du Conseil d'Administration, qui seront les deux séances finales et décisives, avec une séance de discussion puis une séance de vote.
- 2. <u>Ligne de conduite sur les difficultés institutionnelles d'accessibilité collective au site de l'Université</u> Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.
- E. M. MOUHOUD que ce point concerne la motion déposée par les étudiants de la liste « Dauphine pour une Université solidaire », relative à la mobilisation actuelle sur la réforme des retraites dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette ligne de conduite a été abordée lors du dernier Conseil d'Administration et très largement discutée au sein du CFVE.
- S. DAMART indique que la question des lignes de conduite sur la pratique du distanciel dans le cadre de circonstances exceptionnelles à Dauphine a été mise au débat du CFVE du 28 mars dernier, sur la base d'un texte élaboré avec l'aide de D. GALLOIS-COCHET. Lors du CFVE du 28 mars, il a été rappelé que lors de la survenance de circonstances exceptionnelles empêchant la venue sur site, il pouvait être procédé à un report du cours ou bien au passage en distanciel de secours, et ce malgré une préférence pour le présentiel. Il a été rappelé que lorsque le cours bascule en distanciel, il ne peut être procédé à la pénalisation d'un étudiant pour lequel il a été constaté un défaut d'assiduité, et ce pour une raison technique et très simple : il n'est pas du tout évident de procéder à un contrôle fiable de l'assiduité d'un étudiant. Par ailleurs, se posent des



questions d'équité, notamment pour les étudiants qui sont en situation de fracture numérique et qui n'ont pas la possibilité de se connecter à distance. Pour plein de raisons et notamment celles-ci, il n'est pas question de pénaliser un étudiant qui serait en défaut d'assiduité à un cours basculé en distanciel. Il est important de le rappeler, et c'est dans la mesure où il y a des circonstances exceptionnelles empêchant la venue sur site collectivement des étudiants.

- E. M. MOUHOUD précise que ces circonstances exceptionnelles sont jugées par la gouvernance de l'Université, en fonction des informations collectives dont elle dispose, à la fois des transports publics et des différents types d'informations. Elle jugera de l'opportunité de préconiser le report ou le passage au distanciel. Le droit de manifester étant subsumé par la question de la difficulté d'accès à l'Université, les étudiants, qui ne seront pas à distance à ce moment-là, ne seront sanctionnés d'aucune manière par les enseignants, qui ne tiendront pas de liste de présence.
- S. LEMAIRE indique avoir écrit ce préambule du référentiel et confirme ce qui vient d'être dit sur le fait que « les circonstances exceptionnelles, notamment » et suivi de « ... », est une liste non exhaustive, ayant pour vocation à accueillir toutes les situations, même celles qui n'auraient pas été anticipées. Toute crise ou tout risque a vocation à s'insérer dans ce texte.
- M. CARCASSONE-ROUIF remarque que dans le deuxième paragraphe, il est indiqué qu'il faut une confirmation en amont du cours par le service planning. Or, il y a des personnes qui peuvent décider d'aller faire la grève le jour-même. Elle demande s'il faut anticiper et à partir de quand commence l'amont.
- S. DAMART répond que la bonne démarche, pour les enseignants ou les responsables d'UE est d'anticiper en prenant contact dans les meilleurs délais possibles avec la Direction du Département, qui voit avec le planning s'il y a des possibilités de report. S'il n'y a pas de possibilité de report, il faudra alors basculer en distanciel en cas de difficultés effectives. Cela a été fait de façon très efficace, notamment à LSO ces dernières semaines, par les assistantes de formation qui effectuent un travail remarquable et qui ont beaucoup monté en compétences sur ces questions du fait de la crise Covid. Cela leur permet de préparer un lien Teams, une invitation, pour que le cours puisse avoir lieu en distanciel.
- M. CARCASSONE-ROUIF indique que le troisième paragraphe donne l'impression que l'enseignant est obligé de basculer en comodal si l'étudiant a une raison valable de ne pas pouvoir venir en cours.
- E. M. MOUHOUD répond que s'il y a un empêchement de l'accès collectif à l'Université constaté, alors le passage en distanciel sera préconisé. L'enseignant devra accepter de faire son cours en comodal pour permettre à ceux qui ne peuvent pas accéder à l'Université de le suivre à distance.
- B. VENET indique, qu'en termes de prévision de transports lors des grèves, par exemple, la RATP les communique 48 heures avant et la SNCF, 24 heures avant. Cela permet une gestion au jour le jour et de transmettre l'information dès que possible. Au départ, l'idée était de reporter les cours, mais les contraintes s'accumulent compte tenu de la durée. Il arrive un moment où il est presqu'impossible de reporter un cours, ou alors très tardivement le soir. En LSO, les étudiants sont plutôt jeunes en termes d'âge, donc une des questions posées est celle de reporter un cours de 19 heures à 20 heures 30, avec parfois un cours le lendemain matin à 8 heures 30. Or, certains étudiants habitent loin en banlieue. Cela fait partie des choses à prendre en compte dans les décisions. Concernant les contrôles continus communs qui étaient prévus, en accord avec les responsables pédagogiques et en fonction de la situation, il a fallu en reporter, simplement pour essayer de tenir compte du fait que, pour certains étudiants, cela était encore plus compliqué de venir.
- F. BLANCHOT souhaite faire un pont entre ce qui est évoqué à cet instant et ce qui a été évoqué tout à l'heure à propos de l'immobilier. Pour un certain nombre de situations, notamment en Formation continue, mais aussi parfois en Formation initiale, il y a des besoins de concilier public à distance et public en présentiel. Il y a des salles rénovées, où les systèmes de comodalité fonctionne très bien, avec des caméras qui bougent en fonction de qui parle et un système audio très fonctionnel. Il demande s'il y a un projet de systématiser ces équipements, ce qui éviterait les soucis à chaque fois que le comodal est utilisé.
- F. GELIN répond qu'il n'est pas prévu de généraliser le même type d'équipement, en tout cas à ce jour, tout simplement parce que le coût est très important et qu'à l'origine du plan de financement de ce projet, tous ces éléments n'étaient évidemment pas prévus. Cela pourrait faire l'objet de compléments de financement, encore faudrait-il être certain que ces matériels soient utilisés par les enseignants-chercheurs. Cela a fait l'objet d'un long débat post-crise sanitaire, puisque qu'il y a eu une espèce de paradoxe au regard de la nécessité d'avoir des équipements. Il existe plusieurs équipements, fonctionnant assez bien, ainsi que des équipements plus légers demandant moins d'investissements mais pouvant répondre aux besoins ponctuels de comodalité.
- E. M. MOUHOUD indique que, si les besoins s'expriment véritablement sur ce sujet, une demande de financement complémentaire dans le cadre du CPER est tout à fait envisageable. Mais ce n'est pas pour tout de suite, évidemment. Il rappelle la découverte du trou financier de 40 M€, en début de mandature, qui a été absorbé par l'État à 80 % et par le fonds de roulement de l'Université à 20 %. C'était le compromis, passé avec l'État, pour obtenir le financement complémentaire. La nouvelle aile A devait être financée hors projet, puisqu'elle n'était pas prévue dans le projet initial. Il faut qu'elle trouve un financement supplémentaire, car il y a eu le Plan de relance de 7,5 M € et il n'y avait pas eu de Contrat de Plan État Région (CPER) sur la nouvelle aile. Il reste donc à financer cette nouvelle aile.



- F. BLANCHOT répond que cela n'est peut-être pas nécessaire pour toutes les salles et utilisations, mais il pensait notamment à la Formation continue. S'il y a de plus en plus de demandes de professionnels, dans une logique de flexibilité, de pouvoir ne pas venir dans certaines circonstances mais suivre à distance, il est évident qu'avec les matériaux basiques à disposition, l'Université n'est pas à la hauteur. Il ne sait pas si, un jour, le DEP sera isolé dans un autre espace. Cela pourrait être au niveau de ce périmètre. Mais, en tout cas, il faut y réfléchir, car c'est quand même, à un horizon raisonnable, une facilité attendue d'un certain nombre de publics.
- E. M. MOUHOUD indique que toute opportunité de financement supplémentaire permettra d'inclure ces demandes. La végétalisation, par exemple, n'est pas financée dans le projet, or, il faudra trouver des financements. C'est la raison pour laquelle, la Fondation est mise à contribution, afin d'obtenir des dons et des mécènes.
- S. ABDELNOUR pensent que ce sont des sujets lourds, nécessitant des discussions poussées. Ce texte lui semble très problématique et très engageant. Il ouvre une énorme brèche vers le distanciel et la préférence affichée pour les cours en présentiel est insuffisance. Cela fait 3 ans que la brèche s'est ouverte avec la crise sanitaire. Les circonstances sont confirmées comme exceptionnelles, mais cela s'est quand même poursuivi avec des discussions. Aujourd'hui, il y a une nouvelle raison, à savoir qu'il y a une mobilisation dans le pays. Elle trouve que c'est très engageant, notamment techniquement. L'enseignement en présentiel par défaut n'est pas qu'une préférence de Dauphine, il s'agit aussi d'une consigne ministérielle. Il s'agit d'une activité non télétravaillable, qui est censée s'effectuer sur site. Évidemment, il y a des modalités selon lesquelles l'enseignement peut être réalisé à distance, mais cela doit être anticipé et validé par les instances, avec une organisation matérielle. Or, Dauphine n'est absolument pas dans ce cadre-là. D'ailleurs, il est assez clair que l'enseignement à distance n'est pas pris dans les protocoles de télétravail, et même s'il l'était, le télétravail est volontaire. D'ailleurs, le Ministère a estimé que la grève n'était pas une circonstance exceptionnelle qui justifiait le télétravail. Le préambule du texte en l'état mentionne « avec circonstances exceptionnelles » suivi de points de suspension. Elle trouve cela extrêmement problématique qu'une mobilisation sociale et une grève des transports soient considérées comme des circonstances exceptionnelles. Il y a un problème technique et juridique, à discuter, mais aussi un problème politique, à savoir mettre l'Université en dehors du monde social. Il y a une mobilisation extrêmement forte face à un projet, et aujourd'hui, la discussion se porte seulement sur les modalités pour organiser le comodal. Elle trouve cette discussion un peu hors sol. Le fait de basculer les cours en ligne empêche les étudiants de participer à la mobilisation. Cela complique aussi la participation des enseignants, s'il est décidé à l'avance de faire grève. C'est la même chose qu'à la SNCF : ils n'ont plus le droit de faire grève tout de suite, ils doivent se déclarer 48 heures avant. Normalement, une grève se décide collectivement, en assemblée générale, potentiellement le jourmême. Ici, il est demandé individuellement aux personnes d'anticiper en contactant le service planning. S'il n'y a pas de salle, l'enseignant est un peu obligé de faire son cours. Il n'est plus possible du tout de participer à la mobilisation sociale. Ce texte est très problématique et elle espère qu'il ne sera pas arrêté aujourd'hui, car il y a encore beaucoup de choses à régler, des discussions à la fois techniques, juridiques et politiques.
- S. DAMART indique que pour pouvoir offrir des diplômes de qualité et des déroulements d'études de qualité, les choses doivent être organisées. Il faut éviter de prévoir les choses au dernier moment, car cela est inconfortable pour tout le monde. Concernant l'aspect spontané d'une mobilisation, cela ne pose pas de souci dans l'absolu mais cela en pose en termes d'organisation. S'organiser au dernier moment en fonction des mobilisations spontanées engendrera d'extrêmes difficultés et empêchera d'offrir aux étudiants et aux personnels, un déroulé d'études organisé, structuré a minima avec les salles. Si Dauphine n'est pas capable d'offrir cela, cela veut dire que, d'une certaine façon, elle met au second plan les exigences de déroulement de conditions d'études et de services offerts aux étudiants. La priorité est quand même d'assurer une continuité pédagogique et de former les étudiants. Pour cela, il faut donc structurer et organiser les choses et éviter de se remettre uniquement à la spontanéité des choses organisées à la dernière minute.
- M. LIEBEL indique que cette ligne de conduite est pertinente, pour plusieurs raisons. D'abord, elle permet de ne pas pénaliser les étudiants qui se retrouveraient dans l'impossibilité ou, du moins, l'extrême difficulté de se rendre dans l'établissement. Aussi, elle permet d'assurer la continuité pédagogique. Enfin, elle permet, bien entendu de laisser la liberté totale à chacune et chacun de participer à la mobilisation. Pour rajouter quelques éléments juridiques, il rappelle que le principe de continuité garantit un droit d'accès au service public. Sa composante, le principe de neutralité, suppose que « toute tentative de prendre part à un mouvement national de nature politique constitue un motif étranger à l'intérêt de l'établissement ou au fonctionnement de son service. Dès lors, cela suffit à entacher d'illégalité la décision » (arrêts Commune de Sainte-Anne d'Août 2005).
- S. AIRIAU demande dans quelle mesure il faut respecter les personnes en grève à la RATP et ne pas détourner ce qu'ils sont en train de faire. Il a du mal à comprendre vraiment en quoi cette procédure va dévier ou détourner le droit. Il y a peut-être un devoir à respecter les personnes en grève, étant donné que l'Université est un service public.
- E. M. MOUHOUD répond qu'il y a aussi le droit de respecter ceux qui ne font pas grève ou ceux qui veulent venir à l'Université. Le service public respecte le droit de grève, mais respecter le droit de grève en imposant la position du droit de grève, c'est-à-dire la fermeture de l'Université complète, est contraire à la continuité du service public neutre consistant à offrir le service à tous les étudiants, quelles que soient leurs opinions politiques, religieuses ou autres. C'est cela, la laïcité.



- A S. AIRIAU qui demande pourquoi mettre en place une mesure, si l'Université doit rester neutre, E. M. MOUHOUD répond qu'il est important de voir les situations dans lesquelles l'accès à l'Université est impossible. Ce sont bien des chocs exceptionnels qu'il faut prendre en compte.
- S. AIRIAU indique qu'il peut comprendre que, quand cela est prévu, il est possible de faire les choses à l'avance. Mais lorsque cela n'est pas possible, c'est un peu problématique de devoir attendre absolument la confirmation du planning, qui sera complètement surchargé. Cela impose *de facto* le passage en visio. Lorsqu'il y a eu du vent, c'est arrivé que le matin, un message nous indique que les cours doivent se faire en distanciel l'après-midi. Or, il aurait pu préciser la possibilité d'annuler ou de reporter.
- F. GELIN répond que cela est dit systématiquement.
- S. LEMAIRE rappelle que le principe est le présentiel et le fait de reporter. C'est ce qui a été prévu à chaque occasion possible, dans le cadre des grèves et aussi dans le cadre des problèmes des intempéries à Dauphine. Maintenant, il y a des cas pour lesquels le report n'est pas possible, comme par exemple, vendredi dernier, où une partie de Paris était bloquée dans l'aprèsmidi. Chacun fait ses arbitrages, selon ses engagements. S'il est possible de reporter, alors il faut reporter ; Si cela n'est pas possible, alors il faut choisir la solution la plus adaptée, et le distanciel peut en être une.
- L. FOURNIAL n'est pas certain que s'opposer à ce texte implique le non-respect du droit de faire grève. Présenté comme tel, il omet pas mal de choses. D'ailleurs, il serait pertinent que le CFVE puisse le voter, car cela concerne directement la formation, étant donné qu'il s'agit d'une ligne de conduite plutôt officielle qu'il faudra respecter. Sur la question de la continuité pédagogique, il ne pense pas que passer en distanciel permette à tout le monde d'avoir une continuité pédagogique, puisqu'en fonction des lieux d'habitation et des conditions matérielles numériques, tous les étudiants ne sont pas dans la même situation.
- S. L'UTILE indique avoir l'impression qu'il est opposé la volonté de fermer complètement l'Université un jour de grève à celle de l'ouvrir complètement. Or, ce n'est pas le débat. Il pense que tout le monde défend ici la liberté d'étudier et celle de manifester; les deux ne s'opposant pas. La vraie question, dans un cadre exceptionnel qui n'était pas prévu, n'est pas de se demander s'il faut forcer les personnes à venir à Dauphine ou à suivre en distanciel. L'usage du comodal peut être pertinent, car cela permet aux enseignants qui le souhaitent de venir faire cours et aux étudiants qui le souhaitent de venir en cours. Mais cela ne doit pas être une obligation. Il a l'impression qu'il y a une volonté de mettre obligatoirement le passage en comodal, ce qui lui paraît tout à fait illégal. Il pense que la vraie liberté de manifester et d'étudier est de permettre aux personnes qui veulent venir en cours, les jours de manifestation et les jours de blocage, de le faire, et de permettre à ceux qui veulent faire grève et manifester de le faire, en ne comptabilisant pas les absences.
- S. LEMAIRE répond que personne ne nie cela. L'idée de cette gouvernance est que le principe soit le report et le présentiel, sachant que les personnes ont le droit de faire grève et de manifester. L'idée est qu'il y ait une liberté d'expression et que tout le monde puisse aller s'exprimer sur les sujets politiques qui correspondent son engagement.
- A M. CARRE-TALLON qui demande si ce texte a-t-il été présenté au CFVE, S. DAMART répond qu'il a été présenté pour débat, mais pas pour vote.
- L. FOURNIAL rappelle que « Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE) est un organe consultatif qui propose au CA les orientations des politiques de formation, du handicap et est le garant des libertés syndicales et politiques étudiantes ». Il pense que cette ligne de conduite aurait dû être votée en CFVE.

Le Conseil d'administration approuve à 15 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions, la ligne de conduite sur les difficultés institutionnelles d'accessibilité collective au site de l'Université.

- 3. <u>Motion déposée par les listes « Dauphine Ensemble : pour une université écologique et solidaire » et « Agir ensemble : pour une université de service public », relative à la mobilisation actuelle sur la réforme des retraites dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche</u>
- Les listes « Dauphine Ensemble : pour une université écologique et solidaire » et « Agir ensemble : pour une université de service public » ont adressé un message, le 4 avril 2023 à 17H19, à la Présidence, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration, une demande afin d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 17 avril 2023, en point « Questions diverses », une motion au sujet de la mobilisation actuelle sur la réforme des retraites dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.
- L. FOURNIAL indique que, concernant la question du report des contrôles continus et examens, qui n'est pas portée dans la ligne de conduite, la motion propose un report dès qu'une grève des transports est déclarée, quand bien même cela ne concernerait qu'une seule ligne de métro, car des étudiants sont concernés par cette ligne. Maintenir un contrôle continu alors que la ligne 13 est hors service à 8 heures, n'est pas envisageable. La motion y remédie et réaffirme la place du CFVE dans les modalités de formation et donc du passage en distanciel.



E. M. MOUHOUD rappelle que la ligne de conduite générale présentée par l'Université est inclusive, comprend toutes les situations, est responsable, respecte le principe de laïcité et de neutralité du service public, et autorise toutes les manifestations, sans brimer ceux qui ne souhaitent pas s'associer à ces mouvements. La ligne de conduite est la seule à tenir pour être un établissement responsable et inclusif et ne pas faire n'importe quoi.

A L. FOURNIAL qui ne trouve pas que la motion proposée soit n'importe quoi, E. M. MOUHOUD répond que ce n'est absolument pas ce qu'il a dit. Au contraire, des choses sensées sont discutées.

A K. BOUABID qui indique qu'il n'y a pas eu de lecture de la motion, E. M. MOUHOUD répond que cette motion a été transmise à l'avance et qu'il y a déjà eu une discussion à ce sujet.

Le Conseil d'administration désapprouve à 17 voix contre, 12 voix pour et 1 abstention, la motion déposée par les listes « Dauphine Ensemble : pour une université écologique et solidaire » et « Agir ensemble : pour une université de service public », relative à la mobilisation actuelle sur la réforme des retraites dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

4. <u>Motion déposée par la liste « Dauphine Ensemble : pour une université écologique et solidaire », relative à l'accès aux listes de diffusions étudiantes pour les organisations représentatives étudiantes</u>

La liste « Dauphine Ensemble : pour une université écologique et solidaire » a adressé un message, le 4 avril 2023 à 17H19, à la Présidence, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration, une demande afin d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 17 avril 2023, en point « Questions diverses », une motion relative à l'accès aux listes de diffusions étudiantes pour les organisations représentatives étudiantes.

E. M. MOUHOUD propose que ce sujet soit instruit. S'il n'y a pas de problème de RGPD, cette demande sera acceptée. Cela sera évoqué lors du prochain Conseil d'Administration, au cours duquel, il sera apporté une réponse circonstanciée, en espérant qu'elle sera positive pour cette demande d'accès aux listes.

A L. FOURNIAL qui indique que le principe d'une motion est quand même de la voter, E. M MOUHOUD propose de renvoyer le vote de cette motion au prochain Conseil d'Administration.

Avant de clore cette réunion à 20H10, E. M. MOUHOUD remercie chaleureusement les membres. Il rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 22 mai 2023, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD